

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR

LES RISQUES MAJEURS /2025

À VILLETANEUSE



Toute l'actualité de votre Ville sur
mairie-villetaneuse.fr



CARTE DES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE DE VILLETANEUSE

ÉDITO



Chères habitantes, chers habitants,

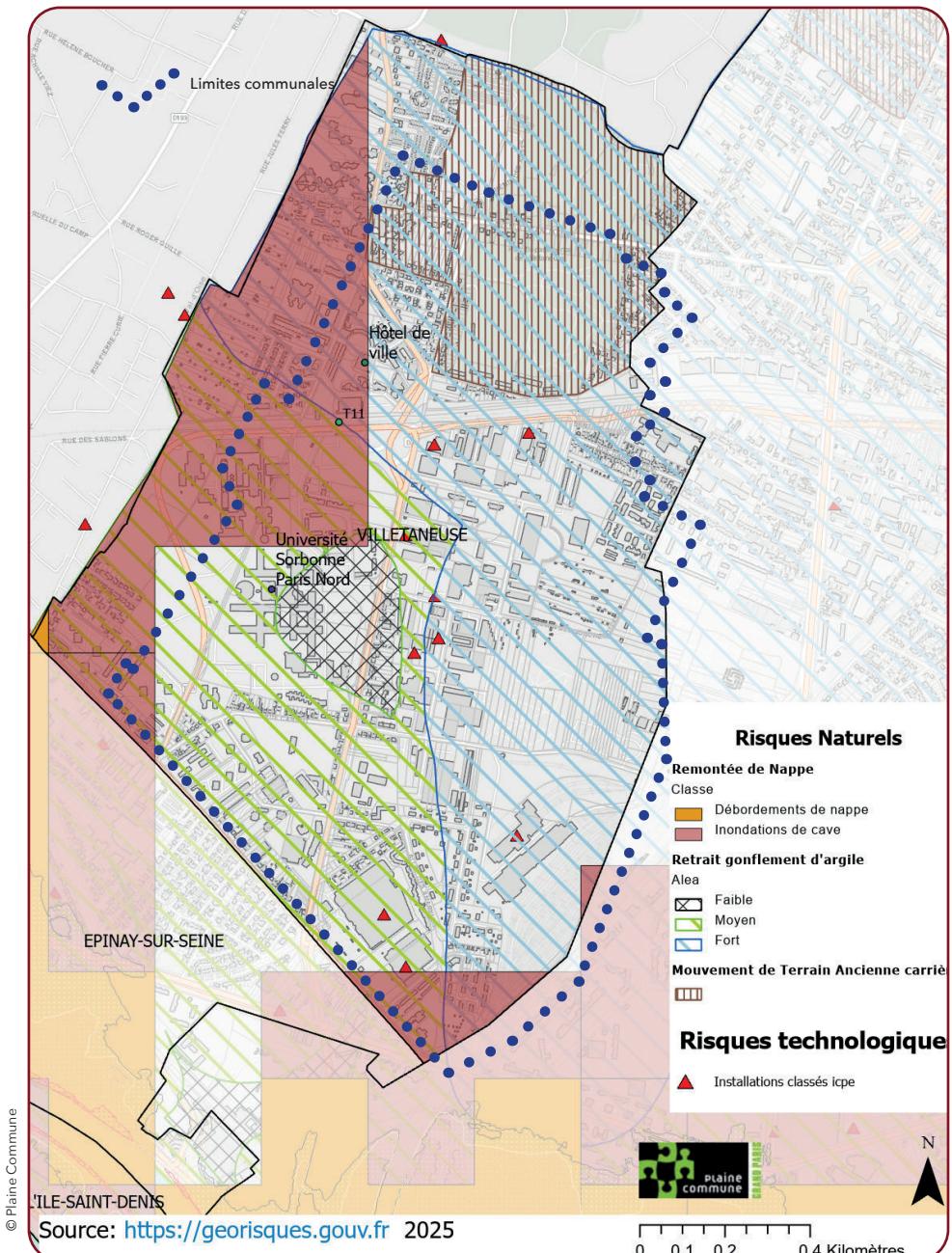
La sécurité de toutes et tous est une priorité pour notre collectivité. C'est dans ce cadre qu'a été élaboré le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) 2025.

Le DICRIM vous informe sur les risques majeurs auxquels notre commune peut être exposée, qu'ils soient naturels, technologiques ou encore sanitaires, et rappelle les bons réflexes à adopter pour protéger vos proches, vos biens et notre territoire. L'anticipation et la préparation de chacun sont des facteurs essentiels pour agir efficacement en situation d'urgence. Mieux préparés, mieux informés, vous serez en mesure d'agir et d'aider vos proches plus efficacement face à une situation d'urgence.

Ce document détaille les mesures de prévention, les comportements à adopter en cas d'urgence, ainsi que le rôle du Plan Communal de Sauvegarde. Vous y trouverez également les numéros d'urgence, les contacts à mobiliser rapidement et des conseils pratiques.

Je vous invite à lire attentivement ce DICRIM et à le garder à portée de main. La vigilance et la préparation de chacun sont des éléments indispensables pour faire face aux situations exceptionnelles. Ensemble, en connaissant les risques et en respectant les consignes, nous pouvons renforcer la sécurité de notre commune et la protection de tous.

Dieunor EXCELLENT
Maire de Villetaneuse



LES RISQUES NATURELS

Les risques naturels regroupent plusieurs événements comme les inondations, les mouvements de terrains, les tempêtes, les gonflements ou retraits des sols argileux... Ce sont des événements à l'origine de dommages plus ou moins importants. **À Villetaneuse, il s'agit essentiellement d'inondations, de mouvements de terrain.**

INONDATION / submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.



© Adobe Stock

Villetaneuse peut être confrontée à deux types de risques d'inondation :

- **Inondation par remontée de nappes** / L'inondation est provoquée par la montée du niveau de la nappe phréatique jusqu'à la surface du sol. L'hiver est propice au chargement des nappes phréatiques car les précipitations sont plus fréquentes, la température et l'évaporation plus faibles;

- **Inondation par ruissellement** / Les orages intenses peuvent donner lieu à de forts ruissellements. L'eau ne s'infiltra pas dans les sols et, dans ces situations, les débits d'évacuation du réseau d'assainissement sont trop faibles. Ce phénomène est accentué par la bétonnisation qui imperméabilise les sols urbains.

Les consignes



Fermer les portes, soupiraux, aérations



Monter à pied dans les étages

TEMPÊTE / Évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, au cours de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

CONSÉQUENCE SUR LES BIENS ET PERSONNES Cette confrontation peut causer des vents très violents ainsi que de fortes précipitations, des inondations localisées ou encore la chute d'arbres, de lignes téléphoniques.

MOUVEMENTS DE TERRAIN / Ensemble de déplacements, plus ou moins brusques, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou liés à l'activité humaine.



A Villetaneuse, le risque de mouvements de terrain peut avoir deux causes inhérentes à la qualité des sols de la commune :

- **Retrait gonflement d'argile** / Conséquence d'un changement d'humidité des sols argileux capables de fixer l'eau disponible mais aussi de la perdre en se rétractant en cas de sécheresse.

- **Dissolution du gypse** / Lorsque du gypse est présent dans le sous-sol, une dissolution naturelle ou occasionnée par des activités anthropiques peut avoir lieu et créer des cavités souterraines de dimensions plus ou moins importantes. Or, la formation de cavités souterraines peut conduire à l'apparition de désordres en surface (effondrements, déplacements...).

CONSÉQUENCE SUR LES BIENS ET PERSONNES Ces grands mouvements de terre sont peu rapides donc les victimes sont peu nombreuses. En revanche, les grands mouvements de terre sont souvent très destructeurs (destruction de zones boisées, de versants...).

Les consignes



Évacuer le bâtiment et n'y retournez pas. Ne prenez pas l'ascenseur



Éloignez-vous de la zone dangereuse. Rejoignez le lieu de regroupement.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les risques technologiques sont causés par une action humaine. Il existe les risques industriels, nucléaires ou encore biologiques. Ces risques trouvent leur origine dans la manipulation, le transport ou le stockage de substances dangereuses pour la santé ou l'environnement. Villetaneuse est essentiellement sujette aux **risques liés au transport de matières dangereuses (TMD)** en raison des liaisons ferroviaires de marchandises la traversant et de sa zone industrielle accueillant des poids lourds.



© Adobe Stock

CONSÉQUENCE SUR LES BIENS ET PERSONNES De tels accidents peuvent avoir pour conséquences : une pollution (dont nappes phréatiques), une explosion, un incendie, l'émanation d'un gaz毒ique, une corrosion.

Les consignes



Fermer et calfeutrer portes, fenêtres et aérations



Respecter les consignes des autorités

Si l'on est témoin d'un accident : appeler les secours (préciser si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion), le nombre de victimes), ne pas déplacer les victimes sauf en cas d'incendie.

Si vous êtes témoin d'un accident de poids lourd, relevez les numéros apposés sur une plaque orange à l'avant et à l'arrière-gauche du véhicule.

1 = matière explosive / **2** = gaz comprimé / **3** = liquide inflammable /
4 = solide inflammable / **5** = matière comburante ou peroxyde /
6 = matière toxique / **7** = matière radioactive / **8** = matière corrosive /
9 = danger de réaction violente et sp

FACE À CES RISQUES : LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la diffusion des consignes de sécurité ainsi que la protection et le soutien de la population face aux risques majeurs identifiés. Le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché après évaluation de la situation ou sur demande du préfet.

Sur ordre du Maire, de la Direction générale des services ou après alerte émanant du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACEDPC) ou des services de sécurité, la Cellule Communale de Crise (CCC) peut être activée. Cette cellule gère les personnes ne nécessitant pas de secours : sa zone d'action est arrière par rapport à la zone de sinistre.



© Adobe Stock

DANS TOUS LES CAS...



Fermez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio
Respectez les consignes des secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

NUMEROS D'URGENCE

Appel d'urgence européen **112**

Pour les personnes sourdes et malentendantes (par SMS) **114**

SAMU **15**

Police Secours **17**

Pompiers **18**

Commandant des Opérations de Secours (COS)/SDIS 93 : **01 47 54 68 18 ou 01 42 26 83 04**

Direction territoriale de la sécurité de proximité (DTSP) : **01 77 74 78 00**

Préfecture de la Seine-Saint-Denis : **01 41 60 60 60**

Croix Rouge (Antenne Locale La Plaine Saint-Denis) : **01 48 20 08 40**

Protection Civile Paris Seine : **01 43 37 01 01**

Accueil Mairie : **01 85 57 39 00**

CCAS : **01 85 57 39 60**

Pour écouter les messages et consignes officiels :

France Inter (87, 8 Mhz)

France Info (105, 5 Mhz)

et les radios FM nationales

